



Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé

CHARTE DU CLUB GENIE INFORMATIQUE

Version du: 03/10/2024

SOMMAIRE

I.	PR	REAMBULE	1
II.	M	ISSIONS DU CLUB GI	2
III.		ORGANISATION DE L'EXECUTIF DU CLUB GI	3
1.		LA PRESIDENCE	3
	A.	Secrétariat générale	4
	B.	Chambre de conseil	4
2.		ADMINISTRATION CENTRALE	5
	A.	Cellule financière	6
	В.	Cellule Projet	6
	C.	Cellule communication	7
	D.	Cellule des relations extérieures	7
3.		ADMINISTRATION DELEGUEE	7
	A.	Cellule déléguée responsable du Hello Word	8
IV.		STATUTS MEMBRES ET ADHERENTS DU CLUB GI	11
V.	FC	DNCTIONNEMENT	13
1.		ASSEMBLEE GENERALE	13
2		RUREAU DU CLUR	14

I. PREAMBULE

Un club d'étudiants est une organisation d'étudiants à but non lucratif et dont les activités peuvent avoir des orientations socioculturelles, scientifiques ou technologiques. Initiative des étudiants du département informatique, le Club GI est un groupe d'étudiants qui sont passionnés par l'informatique et désirant approfondir et partager leurs connaissances en ce domaine. La présente charte présente le but, l'organisation et les règles de fonctionnement de ce club. **Tous les membres et adhérents du CLUB GI** s'engagent à respecter cette charte.

Tous les éléments marqués en rouge dans ce document ne sont pas modifiables (Cette phrase incluse)

II. MISSIONS DU CLUB GI

Le club génie informatique a pour missions de :

- Rassembler tous les étudiants passionnés et/ou intéressés par l'informatique ;
- ➤ Présenter et permettre aux adhérents d'avoir une vue globale sur ce qu'est l'informatique et de ses différents aspects ou domaines ;
- Faire rayonner les domaines liés à l'informatique au sein du campus au travers de diverses activités;
- > Former et doter les adhérents d'un certain nombre de compétences et de capacités en domaines diverses de l'informatique;

III. ORGANISATION DE L'EXECUTIF DU CLUB GI

Les membres de l'exécutif du CLUB GI, sont tous des étudiants inscrits au Département de Génie Informatique de l'ENSPY

Les Postes de Vice et d'adjoints sont occupés par des étudiants de 3ème Année Génie Informatique et le reste par des étudiants de 4ème Année Génie Informatique de l'ENSPY

Cette section présente, de façon globale, la structure de l'exécutif du club informatique. En effet, celle-ci peut être est subdivisée en 3 principaux organes présentés ci-dessous :

- ➤ La présidence
- ➤ Administration centrale
- Administration déléguée

1. La présidence

Cette entité a à sa tête le président et le vice-président du CLUB GI.

En tant qu'entité, la présidence de gouvernance, a pour principales missions de :

- Agir en justice pour défendre les intérêts du club ;
- Signer les contrats au nom du club informatique ;
- Assurer la tenue des réunions et animer les débats ;
- Motiver les bénévoles lors des actions menées par le club ;
- Veiller à l'application des décisions prises lors des réunions du club ou en assemblée générale ;
- Veiller à la bonne marche du club : administration, moyens logistiques, moyens humains, gestion de l'équipe.
- Convoquer des Assemblées Générales quand nécessaire

Le Vice-Président du Club aura pour mission de l'assister dans l'accomplissement de ces missions et d'assurer l'intérim en cas d'absence ou de vacances.

Toutes les cellules de l'Administration Déléguée, tant qu'elles existent sont déléguées directement à la présidence du CLUB GI (cf. Administration Déléguée pg 10)

La présidence contient, deux sous entités à savoir :

- Le secrétariat général
- La chambre de conseil

Le Président, Vice-Président, Secrétaire Général et le Secrétaire Général Adjoint élus par l'ensemble des membres et adhérents du club lors d'une Assemblée générale marquant la fin d'un mandat

A. Secrétariat générale

Elle a sa tête, le secrétaire général et son adjoint.

Cette entité a pour principales missions de pouvoir :

- Transmettre les convocations aux réunions du Bureau du club ou de l'assemblée générale;
- Rédiger tous les documents (charte, bulletin d'adhésion, statuts, rapport, ...) du club ;
- Tenue et archivage des documents et registres du club ;
- Recevoir les candidatures pour admissions, prononcer les exclusions ;
- Appliquer les sanctions établies dans la charte lorsqu' un membre, un adhérent et aussi membre du bureau aura transgressé le règlement.
- Tenir à jour les états des effectifs du Club.

B. Chambre de conseil

Cette entité est constituée des conseillers, avec pour mission principale :

- D'assister et conseiller le président lors de ses prises de décisions.
- S'assurer du respect de la charte par l'Administration du Club

Après l'élection d'un nouveau bureau, le président exerçant durant le mandat précédant devient par défaut l'un des conseillers pour le nouveau bureau.

Article 1

Sont éligibles aux postes de conseillers, uniquement :

- Les étudiants de 5ème année génie informatique ;
- Des diplômés du département du génie informatique.

Article 2

Les conseillers sont nommés par le Président du bureau entrant et exerceront leur fonction jusqu'à la fin du mandat.

Article 3

En cas d'unanimité, la chambre de conseil pourra demander une Assemblée Générale, pour la résolution d'un problème lié au non-respect de la charte.

Article 4

Le nombre de conseillers ne peut pas dépasser Quatre (04).

2. ADMINISTRATION CENTRALE

Entité sous l'autorité de la présidence, elle est constituée de toutes les cellules chargées de la gestion des activités par le CLUB GI pour le CLUB GI.

Elle comprend les cellules suivantes :

- Cellule Financière;
- Cellule Projet;
- Cellule Communication;
- Cellule Relations Extérieures ;

Chacune joue un rôle particulier au sein du club et ont des missions spécifiques qui seront présentées ci-dessous :

Les assistants des responsables des différentes cellules assurent l'intérim en cas d'absence des responsables de celles-ci ou de vacance du poste.

Les responsables de ces différentes cellules peuvent intégrer de membres affiliés du club dans leur cellule, afin que ceux-ci participent activement aux activités du club.

Les membres de l'administration centrale sont élus par l'ensemble des membres et adhérents du club lors d'une Assemblée générale marquant la fin d'un mandat.

A. Cellule financière

La cellule financière a à sa tête, un(e) trésorier(e) et un(e) commissaire au compte.

Comme principales missions, elle doit :

- Effectuer des sorties d'argent, pour la réalisation des activités ou besoins spécifiques du club, validés le cas échéant par le bureau ;
- Percevoir des cotisations ou toutes autres recettes admises dans le cadre des activités du club;
- Tenir une comptabilité de tous les mouvements des fonds effectués et rendre compte périodiquement auprès du bureau du club;
- Etablir des budgets pour les projets validés par le club ;
- Réaliser un bilan financier des dépenses après chaque évènement, projet ou activité du club.

B. Cellule Projet

La cellule projet a à sa tête, un(e) chef(fe) et son adjoint.

Elle a pour mission:

- De proposer des idées de projet au club;
- De Fournir un cahier de charge détaillé des projets proposés ;
- D'assurer la gestion de ces différents projets ;
- D'assurer l'organisation et la tenue des différentes activités du club

C. Cellule communication

La cellule communication a à sa tête un(e) chef(fe) et son adjoint et a pour principales missions de :

- Faire connaître le club au sein et à l'extérieur de l'école ;
- Trouver des moyens de susciter de l'intérêt pour le club ;
- Informer sur les événements, les programmes et toutes les activités en rapport avec le club.
- La gestion de l'image du club du point de vue externe (Le Community Management sur les différents réseaux sociaux notamment)

D. Cellule des relations extérieures

La cellule des relations extérieures a à sa tête **un(e) chef(fe) et son adjoint** et a pour principales missions de :

- Assurer le lien avec les autres clubs de l'école ;
- Assurer le lien entre le club et l'AE (Association des Etudiants);
- Etablir un Contact avec les entreprises pour des raisons spécifiques (conférences, visite d'entreprise, etc...);
- Trouver des partenaires, sponsors pour la réalisation de projets/ activités du club qui demandent certaines ressources ;

3. ADMINISTRATION DELEGUEE

Entité sous l'autorité de la présidence, elle est constituée de toutes les cellules chargées de la gestion des activités initiées et d'entités créées, par le CLUB GI pour le reste de l'ENSPY.

Les cellules déléguées se détachent du CLUB GI au niveau de la gestion des équipes qu'elles dirigent et du détail des activités cœurs de celle-ci, dans un souci de transparence vis-à-vis du reste de l'école.

Les Responsables des cellules déléguées, sont tous nommés par le Président du club dans le but de déléguer les taches qui sont initialement les siennes. En cas de non nomination le poste est occupé par le Président n'ayant pas délégué la responsabilité

A. Cellule déléguée responsable du Hello Word

Cette cellule est chargée de la gestion du Journal de l'ENSPY, nommé « HELLO WORLD » et a à sa tête un(e) chef (fe) de cellule déléguée. Elle est chargée de :

- La mise en place d'une équipe chargée de la rédaction, la relecture et l'édition du journal de l'école et de la gestion de celle-ci.
- La définition du format du journal et du rythme de parution
- L'estimation des couts associés à la parution du journal en collaboration avec la cellule financière
- La rentabilité du journal au travers des ventes de numéros et de publicités. The La représentation du journal dans les démarches administratives

Article 1

La Nomination d'un responsable à la tête de la cellule déléguée responsable du HELLO WORLD se fait en choisissant parmi **au moins deux candidats** qui **doivent** être proposés par le responsable sortant. Les candidats doivent être intéressés par le poste.

Article 2

La structure de l'équipe mise en place pour la gestion du Hello World relève du responsable de celle-ci. Cependant, Il est exigé au minimum qu'un Rédacteur en Chef soit désigné. Le Poste de rédacteur en chef ne faisant pas partie de l'exécutif du Club GI, le rédacteur en chef désigné ne se doit pas d'être du Département de Génie Informatique ni d'être Adhérent au Club.

B. Communauté des développeurs

La **Communauté des Développeurs** est un espace dynamique au sein du club génie informa tique de l'Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé (ENSPY), rassemblant des passionnés d'informatique et de technologie de l'information. Les objectifs principaux de cette communauté sont de :

- Favoriser l'apprentissage : Nous encourageons l'acquisition de compétences techniques, la découverte de nouveaux langages de programmation et l'exploration des dernières tendances technologiques.
- **Promouvoir la collaboration :** Nous croyons que la collaboration est essentielle pour la croissance individuelle et collective. Nous travaillons ensemble sur des projets, partageons des idées et résolvons des problèmes.
- Célébrer la diversité: Nous accueillons des membres de tous horizons, cultures et niveaux d'expérience. La diversité est notre force, et nous valorisons chaque voix au sein de la communauté.
- Renforcer les compétences pratiques : Au-delà des connaissances théoriques, nous mettons l'accent sur les compétences pratiques. Nous collaborons sur des projets concrets, contribuons à des logiciels open source et organisons des ateliers pratiques.
- Partager l'expérience : Nous encourageons les membres plus expérimentés à servir de mentors. Le partage d'expérience est essentiel pour guider les nouveaux arrivants, les aider à éviter les pièges courants et à progresser dans leur parcours de développement.

Article 1

Le bureau exécutif de cette communauté se constituera à l'aide d'un vote fait par les membres de cette communauté. Le / la président(e) de cette communauté devra soit avoir fait parti d'un bureau du club ou soit avoir été un membre actif du club. Pour le reste des membres du bureau aucune exigence n'est requise.

Article 2

La communauté devra organiser chaque année un hackathon sur un thème d'actualité. Cette compétition doit être de courte durée (deux jours maximum).

La figure ci-dessous résume, en un organigramme, la structure de l'exécutif du CLUB GI.

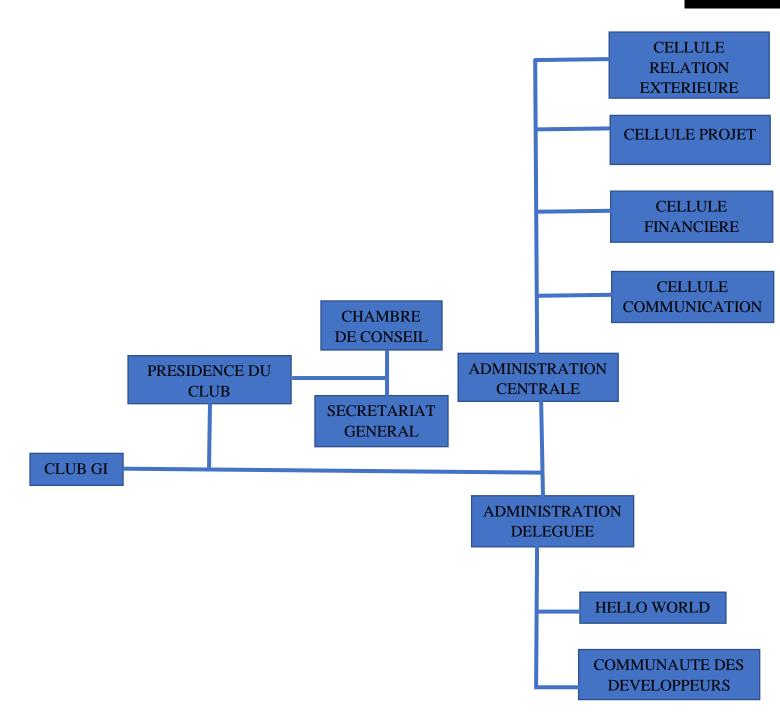


Figure1 : Organigramme du CLUB

IV. STATUTS MEMBRES ET ADHERENTS DU CLUB GI

Article 1

- Sont considérés comme adhérents, tous les étudiants affiliés officiellement conformément à la procédure d'adhésion au club (cf. Article 2)
- Sont considérés comme membres, tous les étudiants inscrits à l'ENSPY au Département de Génie Informatique
- Seuls les adhérents participent activement aux activités du club ;
- Les membres n'étant pas adhérents auront pour seul prérogative et pour seul devoir de siéger à l'Assemblé Générale.

Article 2 : Condition d'adhésion

Le club GI est accessible à tout étudiant de l'ENSPY (du département de génie informatique ou pas) réunissant les conditions ci-après :

- Être intéressé et/ou passionné par l'informatique
- Être motivé et sérieux
- Être inscrit en tant qu'étudiant à l'Ecole Nationale Supérieure polytechnique de Yaoundé
- Avoir une pièce d'identité

L'inscription se fait auprès du Secrétariat Général et est valable pour le mandat en cours. Elle devra être renouvelée au début de chaque mandat, l'adhésion n'étant plus valide à la fin du mandat précédent.

Article 3 : Frais d'adhésion au club

Les adhérents du club doivent s'acquitter d'une caution de 2000 XAF pour l'inscription au club.

Tout frais d'inscription versé au club est définitivement acquis. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année, quel que soit le motif avancé.

Le paiement des frais d'inscription donne notamment droit à l'adhérent :

- Accès à la totalité des activités du club gratuitement ou alors à prix réduit
- Une carte d'adhérent physique ou numérique.

Article 4: Accession a une cellule du club

L'accession a une cellule du club par un adhérent, se fait soit par nomination de la présidence, soit par le chargé de ladite cellule.

Article 5 : code de conduite des adhérents/membres

- Pour le bon fonctionnement du club, tous les adhérents et membres doivent se plier aux règles de bienséance communes ;
- Tout adhérent doit, dans la mesure du possible, se rendre disponible et participer aux activités du club ;
- En cas de mauvais comportement, un adhérent peut se voir traduire à un conseil de discipline ;

<u>NB</u>

L'exécutif du CLUB GI étant constitué de personnes ayant le statut de membres et d'adhérents au vu des premier et troisième points de l'article 1, ceux-ci ont donc le devoir de se conformer à la procédure d'adhésion du club.

V. FONCTIONNEMENT

Pour son fonctionnement, le CLUB GI est subdivisé en deux organes :

☐ L'Assemblée Générale (A.G.) ☐

Le Bureau du club

1. ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale (A.G.) est le pouvoir suprême du CLUB GI et se compose de tous les membres et adhérents dudit club.

Article 1 : Session de l'assemblée générale

Le Président du Club GI préside l'Assemblée générale. Les décisions sont prises à la majorité des membres et adhérents présents.

Une Assemblée Générale peut être ordinaire (si elle est prévue), ou extraordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O) doit siéger au moins deux fois durant un mandat. Les élections du nouveau bureau ont lieux lors d'une A.G.O

Un AG extraordinaire peut être convoquée par le Président ou par la chambre de conseil (cf.

Article 3 pg 6)

Article 2: Rôle de l'A.G

Relèvent de la seule compétence de l'A.G.:

- L'adoption et la modification de la charte ;
- L'élection des Membres de l'administration du CLUB GI, pour les postes accessibles par vote ;
- Les délibérations concernant les différents points portés à l'ordre du jour lors des Assemblée :

2. BUREAU DU CLUB

Article 1 : Membres du bureau

Le Bureau du club GI est constitué de 13 membres qui sont :

Les membres de la Présidence

- Président(e)du club
- Vice-président(e) du club
- Secrétaire général

Les membres de l'Administration Centrale

- Secrétaire général adjoint(e)
- Trésorier(e)
- Commissaire au compte
- Chef de la cellule projet
- Chef adjoint(e) de la cellule projet
- Chef de la cellule communication
- Chef adjoint(e) de la cellule communication
- Chef de la cellule des relations extérieures
- Chef adjoint(e) de la cellule des relations extérieures

Les membres de l'administration déléguée

• Chef cellule déléguée Responsable du Hello Word

Article 2 : Réunions et Forums

Le Bureau du club se réunit en assemblée dans le cadre de réunions et de forums via des supports de communication différents.

La planification et l'animation des réunions est la charge du secrétariat général.

Une réunion du bureau, à minima, devra être tenue tous les mois.

Article 3: Pouvoir d'approbation du Président

Toute décision prise par le président est irrévocable. Il peut décider de faire passer une prise de décision par le bureau dans le cadre d'un conseil ou d'un vote. Exception faite uniquement en cas de modification de la charte.

Article 4 : Vote spécial du Président

Pour tout vote organisé par le Bureau, la voix du Président du Club comptera double.

En cas d'égalité dans le nombre de voix, le Président du Club tranche.

Article 3 : Intérims pour la présidence au sein du Bureau

• En cas d'absence du président et du le vice-président, le Secrétariat Général se chargera de représenter la présidence au sein du Bureau sera en charge de l'entité et assurera

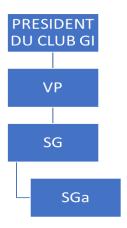


Figure 2: Schéma présentant l'ordre d'intérim dans le Bureau

Article 5 : Intérims pour la représentation des différentes cellules.

En cas d'absence du chef de la cellule, l'adjoint assura l'intérim et sera en charge de la cellule.

Ceci est valable pour toutes les cellules de l'administration centrale sauf la cellule financière, qui aura l'intérim de ses représentants assuré par le Président.

Les responsables de cellules de l'administration déléguée étant des déléguées du Président, leur intérim est assuré par celui-ci.

Article 6: Devoir d'information

Toute Représentation de l'administration centrale dans le bureau du club a devoir d'informer le bureau de décisions prises. Les responsables de l'administration déléguée auront devoir d'informer le bureau de décisions relevant de l'administratif ou du financier des cellules sous leurs autorités.

Article 7 : Validation de décisions

Toute décision relevant de des aspects administratifs et financiers d'une cellule devra être soumis au bureau pour validation, ceci dans le respect des Articles 5 et 6 plus haut.

Article 8 : Conseil de discipline

Un vote est fait, suite à la demande d'un membre du bureau pour convoquer un conseil de discipline pour un autre membre. Au moins 7 voix seront nécessaires pour sa tenue.

Article 9 : Destitution d'un membre

Pour destituer un membre du bureau de ses fonctions, il faudra au moins 9 voix lors d'un vote, suivant un conseil de discipline.

Article 10 : Destitution du président

Pour destituer le Président de ses fonctions, il faudra au moins 12 voix lors d'un vote, suivant un conseil de discipline.

Article 11 : Absences et Retard

• Chaque membre sera tenu de verser une somme de 300 francs pour 10 minutes de retard à une réunion et partir de 20 minutes 600 francs.

• En cas d'absence pour raison injustifiée le concerné ce verra verser une somme de 1000 Francs CFA comme pénalité.

ARTICLE 12: Cotisation

- Chaque membre du bureau devra s'acquitter de la somme de 1000 Franc par mois ;
- Les versements se feront chaque début de mois avec marge d'au plus une semaine ;
- En cas de non payement, sans justification valable, le concerné pourrait être convoqué au conseil de discipline ;